



le Bleuets de France

ANNEXES DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DE L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE 2010

Les recettes du Bleuets de France (collectes sur la voie publique tous les 8 mai et 11 novembre de chaque année, collectes privées, dons de particuliers ou d'associations, subventions de municipalités) abondent les crédits de l'ONACVG destinés à ses missions de mémoire et de solidarité.

Grâce à la combinaison d'une gestion rigoureuse des collectes, d'une politique nationale de promotion cohérente et d'une mobilisation sans faille de tous les acteurs du Bleuets, les recettes de l'Œuvre ont, une nouvelle fois, dépassé le million d'euros.

1) Ressources :

Les ressources de l'ONBF proviennent de quatre sources principales de recettes :

- Les quêtes sur la voie publique.
- Les quêtes dans des lieux privés accessibles au public.
- Les dons perçus tout au long de l'année.
- Les subventions votées par les municipalités.
- La vente de produits dérivés.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, les recettes du Bleuets de France s'élevaient à **1 075 569,80 €** :

86 % des fonds perçus par l'ONBF sont des **dons manuels** (collectes publiques et collectes privées).

❖ Dons lors des quêtes sur la voie publique : **888 141,82 €**

Lors des 8 mai et 11 novembre de chaque année, les collecteurs proposent aux passants un autocollant contre un don libre en espèce ou par chèque.

Peuvent participer aux collectes sur la voie publique : toutes les associations d'anciens combattants, de jeunesse et les associations culturelles et sportives ; toutes les communes par l'intermédiaire d'une association communale ; tous les établissements scolaires ; tous les régiments et tous les particuliers qui le souhaitent.

ATTENTION : Les associations d'anciens combattants collectrices peuvent conserver, **si elles le souhaitent**, 40 % du montant total des fonds collectés par leurs soins et reversent les 60 % restants au Bleuet de France (ces associations peuvent utiliser ces fonds pour leurs propres actions de mémoire et de solidarité).

Les associations de jeunesse peuvent, quant à elles, conserver 10 % des montants collectés et reversent au Bleuet de France les 90 % restants.

Tout autre type de collecteur reverse 100 % de sa collecte au Bleuet de France.

Les espèces sont donc recueillies par les collecteurs du Bleuet de France, qui établissent un chèque correspondant au montant collecté avec déduction de la quote-part, de 40 ou 10 %, s'il y a lieu.

Les chèques, libellés à l'ordre du régisseur de recettes du Bleuet de France, sont envoyés directement à la Régie du Bleuet de France ou par l'intermédiaire des services départementaux de l'ONAC.

La Régie du Bleuet de France assure la gestion financière des collectes sur la voie publique pour l'intégralité des départements métropolitains et d'Outre-Mer, ainsi que pour les collectes à l'étranger.

Répartition des collectes	collecte brute	quote-part	collecte nette
reliquat de la collecte du 11 novembre 2009	117 770,44 €	31 604,74 €	86 165,70 €
collecte 8 mai 2010	560 001,92 €	162 124,57 €	397 877,35 €
collecte 11 novembre 2010	566 746,82 €	162 648,05 €	404 098,77 €
TOTAUX	1 244 519,18 €	356 377,36 €	888 141,82 €

- ❖ Dons lors des quêtes dans des lieux privés accessibles au public : **32 461,99 €**

Ces collectes sont organisées tout au long de l'année.

Les organisateurs reversent à la Régie du Bleuet de France l'intégralité des sommes collectées à cette occasion.

- ❖ Dons hors des collectes : **87 313,44 €**

Le don est possible tout au long de l'année. Les donateurs fixent le montant librement.

Les dons des particuliers s'élèvent en 2010 à 54 647,33 €
Les dons des associations s'élèvent en 2010 à 32 666,11 €

- ❖ Subventions des collectivités : **61 736,31 €**

Ces subventions sont exclusivement attribuées par des municipalités.

Tout au long de l'année, les municipalités, notamment celles où il ne se déroule pas de collectes du Bleuet de France, souhaitent ainsi soutenir l'Œuvre en faisant voter une subvention lors des délibérations des conseils municipaux.

2) Emplois :

Suite à la décision du collège du Bleuet de France, réunis en séance le 10 juin 2002, la répartition des produits de la collecte s'effectue de la manière suivante :

- 58% pour l'action sociale.
- 25% pour les actions de mémoire et de citoyenneté.
- 17% pour le fonctionnement de l'Œuvre.

Tableau de suivi des crédits au 31 décembre 2010

Destination des crédits	Crédits revenant à l'ONBF	Crédits non consommés en 2009 reportés sur 2010	Recettes 2010	Vente du livre les Bleuets de l'espoir (2003 à 2009)	Crédits disponibles en 2010	Dépenses effectuées en 2010	Crédits non consommés en 2010 reportés sur 2011
SOLIDARITE	58 % de la part revenant à l'ONBF	386 909,71 €	623 830,48 €	0,00 €	1 010 740,19 €	190 837,00 €	819 903,19 €
MEMOIRE	25 % de la part revenant à l'ONBF	3 146,21 €	268 892,45 €	0,00 €	272 038,66 €	268 000,00 €	4 038,66 €
FONCTIONNEMENT	17 % de la part revenant à l'ONBF	9 433,24 €	182 846,45 €* €	13 512,00 €	205 792,11 €	168 445,55 €	37 346,56 €
TOTAL	100 % de la part de la collecte revenant à l'ONBF	399 489,16 €	1 075 569,80 €	13512,00€	1 488 570,96 €	627 282,55 €	861 288,41 €

A – L'action sociale :

Le montant total des crédits attribués à la solidarité en 2010 est de 1 010 740,19 €.

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2009 et la part des 58 % des recettes du Bleuet de France en 2010.

L'ensemble des dépenses au 31 décembre 2010 s'élève à 190 837,00 € et se décompose de la façon suivante :

NATURE DES INTERVENTIONS	NOMBRE DE RESSORTISSANTS CONCERNES	MONTANT DES INTERVENTIONS
Colis OPEX	13 000	30 000,00 €
Etudes PN majeurs	18	41 622,00 €
Interventions au titre du maintien à domicile	743	100 378,00 €
Opérations Wii	2 900	18 837,00 €
TOTAUX	16 661	190 837,00 €

B – Les actions de mémoire :

Le montant total des crédits attribués à la mémoire en 2010 est de 272 038,66 €.

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2009 et la part des 25 % des recettes du Bleuets de France en 2010.

L'ensemble des dépenses au 31 décembre 2010 s'élève à 268 000,00 € et se décompose de la façon suivante :

INTITULE DE L'OPERATION	NOMBRE D'OPERATIONS	MONTANT DES OPERATIONS
Concours scolaire "Les Petits Artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants"	43	11 728,27 €
70 ^{ème} anniversaire de l'année 1940 et des combats de 1940	7	45 309,33 €
Réalisation de films documentaires historiques	2	5 000,00 €
Opération "Jeunes Porte-drapeau"	1	10 389,30 €
Prix ONBF pour CNRD	80	2 601,38 €
Manifestations départementales	336	184 143,10 €
Achat et restauration de drapeaux associatifs		11 430,00 €
TOTAUX	388	268 000,00 €

C – Détail du budget fonctionnement :

Le budget réel disponible du Bleuets de France en 2010 était de 205 792,11 € et se décomposait de la façon suivante :

- 9 433,24 € de report de la part non consommée des crédits de fonctionnement 2009 sur l'exercice 2010 pour le paiement de la fabrication des nouveaux pin's du Bleuets de France (cf. délibération N°1 de la séance du Collège du Bleuets de France du 2 mars 2010),
- 182 846,87 € de crédits disponibles issus des 17 % de la recette l'année 2010,
- et de 13 512,00 € issus de la vente des livres « les Bleuets de l'espoir » entre 2002 et 2009 et affectés au budget de fonctionnement en 2010 pour le financement du lancement des produits dérivés du Bleuets de France (cf. délibération N°1 de la séance du Collège du Bleuets de France du 28 septembre 2010).

L'ensemble des dépenses au 31 décembre 2010 s'élève à 168 445,55 € et se décompose de la façon suivante :

GESTION	FRAIS DE COLLECTE	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	SITE INTERNET	GESTION CERCLE AMBASSADEURS	PRODUITS DERIVES
9 749,10 €	92 381,77 €	51 122,38 €	1 840,03 €	282,37 €	13 069,90 €

3) Evaluation des contributions volontaires en nature :

En 2010, l'Œuvre Nationale du Bleuets de France a bénéficié d'un soutien gracieux de la part de la régie publicitaire de la RATP avec 60 000,00 € d'espaces d'affichage offerts dans les bus et le métro parisien.

L'Œuvre Nationale du Bleuets de France a aussi bénéficié de 2 904,38 € de frais d'envoi de colis, ainsi que de la masse salariale d'un chargé de mission du Bleuets de France avec une valorisation à hauteur de 44 637,00 €, grâce au soutien de la Direction générale de l'ONACVG.

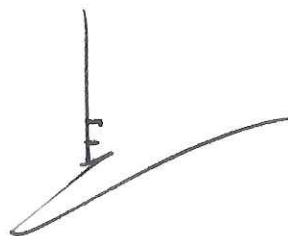
4) Etat des effectifs bénévoles :

Le nombre de collecteurs ayant participé aux collectes en 2010 s'élève à près de 19 000 personnes.

Ces bénévoles sont répartis sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Paris, le 11 mars 2011

Le Préfet
Directeur Général de l'ONAC
Président de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France



Rémy ENFRUN